



VERS UN NOUVEAU DEAL SOCIAL EN EUROPE

Résumé

La prépondérance du modèle économique néolibéral au cours des 30 dernières années est à l'origine de la catastrophe économique à laquelle sont actuellement confrontés l'Europe et le reste du monde. L'expansion considérable du secteur des services financiers a permis les dérives de trop nombreux apprentis sorciers. La prudence à long terme a tout simplement été ignorée, et l'avidité et la spéculation ont régi Wall Street, Londres et les autres principales places financières. Dès avant l'effondrement, ceci s'est traduit par une croissance rapide des inégalités, la multiplication des emplois précaires et une pression soutenue en vue de réduire les prestations sociales, les droits des travailleurs et le rôle de la négociation collective. À cela il convient désormais d'ajouter un chômage croissant, les réductions des dépenses publiques et l'effondrement de la demande dans de nombreux pays.

Afin d'atténuer ces conséquences, la Confédération européenne des syndicats (CES) demande un nouveau deal social, en tant que moteur de justice sociale et en faveur de plus d'emplois de meilleure qualité.

La CES, un acteur clé au plan européen, est prête à prendre part aux discussions et à la mise en œuvre de politiques dans les domaines du social et de l'emploi, et elle passe **à l'offensive en faveur d'un nouveau deal social en Europe. La CES réclame :**

Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité : investir dans un vaste plan européen de relance afin d'insuffler un nouvel élan en faveur de la croissance et des emplois. La CES demande au Conseil européen et à la Commission de concevoir un plan européen d'investissement totalisant 1% annuel du PIB afin d'offrir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, d'encourager l'innovation, la recherche et le développement, de favoriser l'emploi dans les secteurs clés, d'investir dans les nouvelles technologies vertes et durables, et d'assurer les services publics essentiels.

Des systèmes d'aide sociale plus forts afin d'assurer plus de sécurité et d'éviter l'exclusion sociale. La CES réclame un agenda social européen puissant et constructif afin de permettre aux gens de conserver un emploi bien rémunéré et d'assurer la protection des travailleurs ainsi qu'une formation appropriée.

Des droits plus forts pour les travailleurs et la fin de la prépondérance des principes de marché à court terme. Pour mettre fin aux inégalités croissantes, il faut disposer de droits plus forts. La CES

demande un Protocole de progrès social donnant la priorité aux droits sociaux et à l'action collective et un renforcement de la directive sur le détachement de travailleurs. La CES réclame également une participation effective des travailleurs et la démocratie industrielle. Il est particulièrement urgent de renforcer les droits des travailleurs afin de mettre un terme à l'utilisation croissante de diverses formes de travail atypiques et peu sûres.

Un meilleur salaire: le renforcement des négociations collectives.

Il faut rejeter les gels de salaires et les baisses du salaire nominal. À un moment où la demande s'effondre, il est essentiel de protéger le pouvoir d'achat. La CES demande par conséquent un renforcement des négociations collectives et des institutions de formation des salaires avec la Banque centrale européenne (BCE), qui s'est engagée en faveur d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. La BCE doit être impliquée dans la croissance et le plein emploi, et pas simplement la stabilité des prix. La CES demande à la BCE un conseil consultatif de partenaires sociaux européens.

La solidarité européenne en guise de protection contre les excès du capitalisme financier: il est essentiel de mettre en place une réglementation effective des marchés financiers et une distribution équitable des richesses, et d'éviter un retour au capitalisme casino ou au « statu quo » des 20 dernières années sur les marchés financiers. La CES réclame une augmentation importante des dépenses sociales européennes en élargissant les activités des fonds structurels européens, notamment le Fonds social européen et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Il faut également lutter contre la concurrence fiscale venant de marchés déréglementés parce qu'elle menace l'Europe sociale.

LES TRAVAILLEURS EUROPÉENS RÉCLAMENT UN NOUVEAU DEAL SOCIAL

Introduction

Nous sommes à un carrefour de l'histoire. Les élections européennes du mois de juin auront pour contexte la pire récession économique depuis la Grande Dépression des années 1930. À la suite de cette Grande Dépression, des conditions et des institutions ont été créées afin de garantir qu'un tel effondrement ne se reproduise et de poser les bases d'une longue période de croissance économique. La négociation collective, le dialogue social et des syndicats puissants ont été encouragés, et les systèmes d'allocations de chômage ont été renforcés pour que le progrès économique soit équitablement réparti. La Communauté économique européenne a été créée afin de renforcer la coopération en Europe occidentale.

Que retiendra la prochaine génération de la crise actuelle ? Se souviendra-t-elle que les gouvernements ont entrepris des actions d'envergure pour éviter que la récession ne se transforme en une crise dévastatrice des emplois ? Que les politiques ont finalement assumé la responsabilité de mettre un terme au modèle du « capitalisme casino », caractérisé par une prise de risques excessive, l'avidité des entreprises et la spéculation ? Ou se souviendra-t-elle de 2009 comme d'une année au cours de laquelle a été gâchée l'occasion de mettre fin à la crise par une obéissance aveugle à des croyances économiques obsolètes ? Se souviendra-t-elle que l'Europe a été incapable d'unir ses forces pour sortir de la crise, de renforcer la cohésion sociale, les droits syndicaux et le rôle de la négociation collective ?

La CES, qui représente des millions de travailleurs en Europe, réclame un nouveau deal social pour donner les moyens à l'Europe de sortir de la crise avec une économie et une société plus fortes, plus équitables, fondées sur la justice et la cohésion sociales, afin de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, d'investir dans des systèmes d'aide sociale performants et de nous tourner résolument vers des économies à faible carbone et un avenir durable.

Ceux qui tentent de se servir de la crise comme d'un prétexte pour accroître leurs profits et leur fortune au détriment des travailleurs seront confrontés à la résistance des syndicats européens.

LE NOUVEAU DEAL SOCIAL POUR L'EUROPE : QUELLES SONT LES EXIGENCES DE LA CES

Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité: investir dans un vaste plan européen de relance

Les décideurs européens manquent d'ambition face à la crise. Nombre d'entre eux voient en la récession un fléchissement temporaire et tablent sur un retour automatique et rapide des fortes dynamiques de croissance. Il s'agit là d'une erreur fondamentale. Nous sommes confrontés à une crise structurelle profonde du capitalisme financier lui-même. À une crise du capitalisme casino. Celle-ci ne disparaîtra pas comme par magie.

Compte tenu de l'endettement excessif des ménages, des banques et des entreprises dans de nombreux pays, il est probable que les dépenses d'investissement du secteur privé ne soient réduites à la portion congrue pendant plusieurs années. La logique de la « destruction créatrice » n'est plus valable. À celle-ci se substitue l'émergence d'une logique de destruction massive et d'une faible création d'emplois.

Afin d'éviter ce scénario catastrophe, il est impératif que l'Europe insuffle un nouvel élan en faveur de la croissance et des emplois. Des investissements destinés à combattre le changement climatique, dans des technologies vertes, et pour un avenir durable en Europe stimuleront la croissance et entraîneront la création de millions d'emplois nouveaux.

La CES demande au Conseil européen et à la Commission de concevoir un plan européen d'investissement totalisant 1% annuel du PIB pour les trois prochaines années. Il convient de déterminer au plan européen les possibilités d'investissement dans les domaines des énergies renouvelables, des technologies propres, des économies d'énergie, des infrastructures et des réseaux matériels et sociaux, des matériaux d'avenir, des automobiles modernes et des systèmes de transport propres. Ces investissements doivent former le socle d'une nouvelle stratégie industrielle européenne qui garantisse une transition rapide et équitable vers une économie à faible carbone, pour un avenir durable.

Afin d'éviter une surcharge budgétaire des États membres et de pallier les difficultés d'accès aux possibilités de financement de certains d'entre eux, cet effort d'investissement doit être entrepris au plan européen. Le budget européen doit être revu à la hausse par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissement, qui doit être en mesure d'emprunter sur les marchés financiers internationaux, avec le soutien des banques centrales européennes, qui se chargeront d'acquiescer les obligations de ces emprunts.

Si ces investissements sont réalisés à partir du début de l'année prochaine, nous pouvons espérer limiter la hausse du chômage prévue au cours de l'année 2010. Ces investissements exerceront par ailleurs un

effet multiplicateur entraînant une stimulation de l'activité économique et de l'emploi qui réduira les taux élevés de chômage au cours des prochaines années.

Davantage de sécurité : des systèmes d'aide sociale plus forts

L'Europe risque de sombrer dans le chômage de masse, aux conséquences désastreuses.

Les travailleurs précaires sont les premiers à en subir les effets. Les contrats à durée déterminée, qui représentent au moins 15% de l'ensemble des contrats de travail, permettent le « licenciement facile », auquel sont tellement attachés certains employeurs. Mais ces travailleurs précaires ne bénéficient pratiquement d'aucune compensation pour cette flexibilité qu'ils offrent aux entreprises. Bien qu'ils soient les premiers à être licenciés, les travailleurs à durée déterminée et les travailleurs intérimaires ne peuvent prétendre qu'à des allocations de chômage réduites, lorsqu'elles leur sont accordées, sont exclus des régimes de retraite complémentaire, et leurs salaires sont inférieurs à ceux du personnel engagé à durée indéterminée.

En outre, inspirés par le slogan « making work pay », de nombreux États membres ont réduit le montant et la durée des allocations au cours des dix dernières années, ainsi que l'accès aux systèmes d'allocations de chômage, se fondant sur l'hypothèse selon laquelle l'on avait atteint le noyau dur des chômeurs structurels. La crise a radicalement modifié la perspective: des travailleurs qualifiés affluent pour s'inscrire au chômage, et découvrir que le montant et la durée des allocations ne leur donnent plus les moyens de vivre décemment.

Enfin, le chômage de masse n'est plus un phénomène limité aux travailleurs précaires; il concerne l'ensemble de la main-d'œuvre. La période de chômage sera courte et temporaire pour certains. Elle sera régulière, voire permanente, pour d'autres. Les travailleurs les moins qualifiés et ceux qui ne sont que faiblement implantés sur le marché du travail seront particulièrement vulnérables.

Afin de relever l'ensemble de ces défis, la CES demande un renouveau de l'Europe sociale et réclame de manière urgente un agenda social européen puissant et constructif qui porte sur les politiques suivantes :

- maintenir les emplois existants et éviter les licenciements collectifs. L'Europe doit généraliser les régimes de travail à temps réduit, pour autant qu'ils soient assortis de revenus décents. Ces régimes de travail doivent également servir de base aux modèles de flexicurité interne qui combinent la sécurité de l'emploi, la flexibilité du temps de travail, la formation et la mobilité ascensionnelle au sein d'une même entreprise ;

- les systèmes d'allocations de chômage doivent être renforcés et étendus. Les taux de remplacement, les conditions d'admission aux allocations et la durée de leur octroi doivent être repensés et améliorés. Une attention particulière doit être accordée aux travailleurs engagés selon des contrats précaires, parmi lesquels de nombreux jeunes, des femmes, des membres de minorités ethniques ou des travailleurs migrants, afin de leur garantir un accès suffisant aux prestations sociales;
- les États membres doivent par ailleurs investir davantage dans la formation, le recyclage et les programmes actifs du marché de l'emploi. Au fléau du chômage doit se substituer la possibilité offerte à l'ensemble des travailleurs de renforcer leurs compétences, de profiter d'un apprentissage tout au long de la vie, avec une attention particulière portée aux politiques de l'emploi destinées à accompagner les transitions sur le marché du travail vers une économie plus respectueuse de l'environnement;
- pour autant que soient respectés les conditions de travail et les salaires convenus collectivement, les États membres doivent également étendre l'investissement aux services publics, notamment aux services sociaux d'intérêt général. Le vieillissement de la population, la réduction de l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et le besoin d'améliorer l'équilibre entre la vie professionnelle et privée exigent davantage d'efforts de la part des pouvoirs publics dans de nombreux services sociaux, comme les soins de santé, l'assistance aux personnes âgées et les services de garde d'enfants. Ici encore, au chômage doit se substituer une possibilité d'augmenter le nombre d'emplois dans ces secteurs et de répondre à des besoins sociaux urgents dans une perspective qualitative en évitant que la crise ne soit utilisée comme prétexte pour éloigner les femmes des emplois rémunérés et les reléguer aux tâches ménagères et au volontariat;
- la jeune génération qui entre actuellement sur le marché du travail n'entretient que peu d'espoir de trouver un emploi. C'est pourquoi il est urgent de garantir à ces jeunes un emploi, un enseignement ou une formation complémentaire, un apprentissage ou une participation à des services d'intérêt général.

Davantage de sécurité : des droits plus forts pour les travailleurs et la fin de la prépondérance du principe de la « liberté du marché » par rapport au droits syndicaux des travailleurs

Les droits des travailleurs ne font pas partie du problème, mais de la solution. Il est urgent de renforcer les droits des travailleurs pour mettre un terme à la logique perverse qui a prévalu depuis de nombreuses années. Les réformes adoptées afin d'affaiblir la position de négociation des travailleurs sont à l'origine de « rentes » massives destinées à des

intérêts catégoriels. Alors que la proportion des salaires et rémunérations dans l'ensemble du revenu national s'amenuisait, la proportion des bénéficiaires augmentait systématiquement. Les inégalités de revenu s'envolaient, non seulement dans le monde anglo-saxon, mais aussi dans de nombreux pays d'Europe continentale.

Les réformes du marché du travail ont également contribué à l'utilisation croissante de différentes formes de travail atypique. Malgré l'esprit et la lettre de l'acquis social européen, selon lequel le travail atypique devrait demeurer une exception et non la règle, une invraisemblable multitude de contrats à durée déterminée continue à exister, et le travail intérimaire est parfois utilisé pour concurrencer les salaires d'autres travailleurs dans d'importantes régions européennes. De telles pratiques n'ont rien en commun avec le besoin objectif d'adaptation au marché du travail, mais risquent de transformer des emplois fondamentalement stables et productifs en des emplois précaires et mal rémunérés.

Des droits plus forts pour les travailleurs sont nécessaires pour mettre un terme à ces tendances aux inégalités et à la précarité croissantes et faire de notre société un véritable ensemble. Des droits plus forts pour les travailleurs contribueront à remplacer les dynamiques de la demande basées sur la « bulle des actifs » par un modèle de croissance fondé sur des investissements rentables plutôt que spéculatifs.

La CES réclame :

- un Protocole de progrès social accordant la primauté des droits sociaux fondamentaux sur les libertés économiques du marché unique. Ceci comprend le droit d'organisation et de négociation collective, le droit d'entreprendre des actions collectives et le droit de grève;
- une révision de la directive sur le détachement de travailleurs avec comme axiome fondamental, au nom du principe de l'égalité de traitement, « à travail égal, salaire égal »;
- un mécanisme de règlement des litiges et la création d'une chambre spécifique aux problèmes sociaux et relatifs au travail au sein de la Cour de Justice européenne, y compris la participation des partenaires sociaux ;
- le renforcement du contenu de la concertation sociale tripartite et du dialogue (social) macroéconomique;
- une consultation appropriée des partenaires sociaux européens dans le cadre de l'article 138 du Traité CE pour toute proposition (législative) dans le domaine de la politique sociale en général et des droits des travailleurs et de leurs représentants en particulier;

- un renforcement de la participation des travailleurs et la démocratie industrielle pour permettre aux travailleurs de donner leur avis quant à la gestion de la crise actuelle au niveau de l'entreprise, afin d'éviter des licenciements collectifs et de prévoir les éventuelles restructurations. Les droits de participation doivent devenir une partie intégrante de la gouvernance d'entreprise et du droit européen des sociétés. Un renforcement de la participation des travailleurs dans la politique de l'entreprise permet d'éviter un type de gestion axé sur des objectifs à court terme, aux répercussions négatives sur les travailleurs. Il contribue au contraire à la pérennité de l'entreprise.

Faire face à la segmentation des marchés du travail en relevant la protection des contrats précaires implique une décision rapide quant à la directive relative au travail intérimaire. La mise en œuvre au plan national de l'accord-cadre européen sur le travail à durée déterminée de 1999 doit par ailleurs être renforcée dans plusieurs pays. Enfin, il est nécessaire de mettre au point un instrument juridique européen qui garantisse la responsabilité conjointe des entreprises principales et de leurs sous-traitants pour le versement des salaires et des contributions à la sécurité sociale.

Un meilleur salaire: le renforcement des négociations collectives.

Un effondrement de la dynamique des salaires ne manquerait pas de contribuer à une nouvelle Grande Dépression. Contrairement à la croyance populaire selon laquelle les salaires et la négociation collective sont rigides en Europe, la modération salariale risque au contraire d'entraîner des diminutions de salaire, et le faible taux d'inflation pourrait entraîner un effet déflationniste. Dans ce cas, la spirale baissière serait complète. Une chute continue du niveau des prix entraînera un recul correspondant des dépenses et des investissements et provoquera une hausse des taux d'intérêt réels, en pleine récession et dans un contexte caractérisé par un endettement excessif du secteur privé. Une déflation de la dette, comparable à celle des années 1930, serait alors probable.

Afin d'éviter la concurrence salariale entre les travailleurs en Europe et, par conséquent, la déflation et la dépression, la CES demande un renforcement des négociations collectives et des institutions de formation des salaires. Il faut s'opposer fermement aux gels de salaires et aux baisses du salaire nominal et au contraire encourager l'augmentation des salaires réels, avec pour objectif que les salaires forment le socle sur lequel repose la stabilité des prix, car c'est la déflation qui menace l'économie.

Il est nécessaire de mettre en place un cadre européen pour des salaires « équitables et décents », dans le contexte de la stratégie européenne pour l'emploi. L'objectif est d'encourager les États membres, ainsi que les partenaires sociaux nationaux, à mener des politiques et des négociations collectives en vue d'imposer un seuil à la dynamique des salaires. Ceci

implique la fixation de salaires minima pour les salaires les plus bas afin de garantir l'existence d'un niveau plancher sous lequel les salaires ne peuvent se situer et d'éviter une situation dans laquelle les bas salaires se situent sous le seuil de pauvreté. Cela implique par ailleurs de respecter et d'encourager les salaires « normaux » et les augmentations de salaires, conformément aux conventions collectives.

Il est également nécessaire de mettre un terme à cette pratique perverse qui consiste à récompenser les banquiers et les directeurs généraux de leurs échecs et des risques qu'ils ont fait courir à leur société par le versement de dividendes excessifs, les rachats d'actions et un endettement démesuré. Il est non seulement nécessaire, mais urgent, de prendre des mesures sévères à l'échelle européenne contre, d'une part, les excès des primes, des rémunérations, des stock options et des parachutes dorés des directeurs généraux et, d'autre part, contre les versements de dividendes excessifs et les rachats d'actions.

La solidarité européenne en guise de protection contre les excès du capitalisme financier

Les marchés financiers et les agences de notation de Wall Street se sont trompés en encourageant des investissements en provenance du monde entier dans ce que l'on nomme, en définitive, des actifs « toxiques ». Nous ne devrions pas accorder notre confiance à ces marchés défavorables aux économies de marché corrigées socialement, qui spéculent actuellement sur les écarts entre les taux d'intérêts des obligations de plusieurs États membres et ceux des obligations allemandes¹. Ceci pèse sur les finances publiques, au moment même où les pouvoirs publics doivent disposer de possibilités d'emprunts pour faire face aux conséquences économiques de la crise.

Parallèlement, le Fonds monétaire international (FMI), en contrepartie des prêts d'urgence octroyés à certains pays, les contraint à réduire les salaires, les emplois publics et les dépenses sociales. Ces programmes d'ajustement structurel aggravent la crise, et le remède appliqué par le FMI est pire que la maladie. Le soutien à la balance des paiements octroyé par la Commission n'est accessible qu'aux pays qui appliquent les réformes imposées par le FMI. De sorte que la Commission elle-même participe à l'affaiblissement du modèle social européen dans plusieurs États membres.

La concurrence fiscale issue de la déréglementation des marchés financiers internationaux représente une menace supplémentaire pour l'Europe sociale. Dans un contexte de libre circulation des capitaux, des

¹ Aux préférences des agences de notation de Wall Street pour les économies déréglementées et privatisées s'ajoutent d'autres raisons : les sièges sociaux des banques d'Europe occidentale limitent les flux de crédit vers leurs filiales d'Europe orientale afin de réduire le montant de leur dette. La fuite vers les obligations allemandes s'explique notamment par l'ampleur et la liquidité de ce marché, l'aversion générale pour le risque entraînant par ailleurs ce mouvement de fuite des flux financiers.

groupes internationaux sont en mesure d'opposer des États membres et d'orienter les flux financiers et d'investissements vers les pays où ils bénéficient des meilleures conditions. Ceci a conduit dans le passé à une concurrence fiscale entre des États membres en vue d'attirer les flux d'investissement, et l'évolution de la crise actuelle est de nature à encourager et à entretenir ce genre de politique du « chacun pour soi ». Il s'agit là d'une menace supplémentaire pour les finances publiques et d'une limite aux possibilités des pouvoirs publics de combattre la crise.

L'Europe ne peut pas se résoudre à l'attentisme. Nous n'avons pas créé une monnaie unique pour demeurer à la merci des aspects les plus nuisibles des marchés financiers internationaux.

Pour commencer, le fonds d'aide à la balance des paiements de la Commission européenne, qui représente actuellement 50 milliards d'euros, doit être disponible indépendamment du FMI. Les conditionnalités du FMI doivent être remplacées par des conditionnalités européennes : l'octroi du soutien financier aux États membres doit être subordonné au respect absolu du modèle social européen et de la prépondérance de la justice distributive, des droits des travailleurs et d'une fiscalité équitable.

Il faut mettre fin à la concurrence fiscale dans le marché intérieur, nuisible aux finances publiques. Il est urgent d'élaborer un calendrier européen pour lutter contre les paradis fiscaux, les taux d'imposition proches de zéro, voire inexistantes, les impôts à taux unique et de collaborer étroitement sur les régimes fiscaux applicables aux bénéficiaires des sociétés, l'impôt sur les plus-values et l'impôt sur les grandes fortunes.

Il s'agit pour l'Europe de faire un autre pas en avant. Seule une Europe unie est capable de combattre cette crise. Ceci implique une augmentation importante des dépenses sociales européennes, un élargissement des activités du Fonds social européen et du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Cela suppose aussi que l'ensemble des travailleurs, dans tous les États membres et dans toutes les régions, disposent d'une réelle protection sociale. Dans le même ordre d'idées, l'Europe doit mettre en place un fonds d'« adaptation à une économie à faible carbone », afin d'accompagner les transformations du marché du travail qu'implique la lutte contre le changement climatique (soutien de la mobilité et formations aux emplois verts). Le budget européen, qui atteint à peine 1% du PIB communautaire, doit être considérablement augmenté. La CES propose que cela se fasse par la création de taxes à l'échelle européenne, par exemple une taxe sur la spéculation financière ou sur les versements de dividendes excessifs.

Enfin, l'Europe ne peut pas se limiter à coordonner l'action des autorités nationales de supervision des marchés financiers. Le marché financier européen exige une autorité de supervision unique, ainsi que des réglementations spécifiques aux fonds spéculatifs et aux sociétés d'investissement en capital à risque, un enregistrement et une surveillance obligatoires des agences de notation et la création d'une

agence de notation européenne. Au plan international, la Commission doit jouer un rôle de premier plan dans l'édification d'une architecture financière mondiale transparente et responsable, en coopération avec le Conseil de stabilité financière, le G20, le FMI et la Banque mondiale, ainsi que l'OIT. Les partenaires sociaux doivent être étroitement associés, tant au plan européen qu'international.

Une Banque centrale européenne indépendante et impartiale engagée pour des emplois plus nombreux et de qualité

La CES soutient fermement la monnaie unique européenne. L'euro a apporté à l'Europe de nombreux avantages.

Mais l'on est en droit d'être déçu par le rôle joué par la BCE face à la crise. La BCE aurait dû abaisser les taux d'intérêts plus tôt et plus franchement afin d'éviter l'effondrement économique. Aujourd'hui encore, dans un contexte de récession profonde et de risque de déflation, la BCE hésite à recourir à tous les instruments dont elle dispose pour relancer l'économie. Toujours inquiète d'une éventuelle inflation, la BCE se montre peu disposée à adopter une politique monétaire de détente quantitative et à abaisser davantage les taux d'intérêt des obligations d'État et limite par conséquent les possibilités de relance budgétaire.

Le parti pris en faveur des politiques de lutte contre l'inflation peut éventuellement conduire la BCE à adopter le point de vue erroné selon lequel une déréglementation du marché du travail et un affaiblissement des droits des travailleurs sont nécessaires à la création d'emplois. Au cours des dernières années, la BCE a en effet critiqué des institutions publiques qui défendent les intérêts des travailleurs, y compris les salaires minima, l'indexation des salaires et la législation relative aux salaires du secteur public et à la protection de l'emploi.

L'euro est trop important pour le laisser aux banques centrales. La CES demande par conséquent la création d'un conseil consultatif de partenaires sociaux européens associé à la Banque centrale européenne. Les banques centrales ne peuvent plus se réfugier dans des tours d'ivoire. Il leur faut faire face aux réalités économiques, et la meilleure manière d'y parvenir consiste à entretenir des rapports réguliers et systématiques avec les syndicats et les organisations d'employeurs.

Enfin, la Banque centrale européenne doit lutter contre les écarts préoccupants entre les différents taux d'intérêts dans la zone euro. La faiblesse, voire l'inexistence, des écarts entre les différents taux d'intérêt a été l'un des avantages principaux de la création de la monnaie unique. Cet avantage a désormais disparu. La BCE dispose des moyens de rétablir cet avantage de la monnaie unique en achetant les obligations dont les taux d'intérêt s'écartent le plus de celui des obligations allemandes.